SSOAR

Open Access Repository
www.ssoar.info

Les liens entre le Conseil National des Femmes Roumaines et le Conseil International des Femmes, 1921-1971

Petrescu, Alexandra

Veröffentlichungsversion / Published Version
Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:
Petrescu, A. (2007). Les liens entre le Conseil National des Femmes Roumaines et le Conseil International des Femmes, 1921-1971. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, *7*(2), 373-393. https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56083-3

Nutzungsbedingungen:
Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de

Terms of use:
This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Comercial-NoDerivatives). For more Information see:
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0

gesis Leibniz-Institut für Sozialwissenschaften

Mitglied der Leibniz-Gemeinschaft

Les liens entre le Conseil National des Femmes Roumaines et le Conseil International des Femmes (1921-1971)

ALEXANDRA PETRESCU

Le Conseil National des Femmes Roumaines (CNFR), créé en 1921, prend contact avec le Conseil International des Femmes (CIF) la même année en vue de son affiliation. La recherche que nous avons menée dans le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes de Bruxelles nous permet de refaire le chemin des contacts entre les féministes roumaines membres du Conseil National Roumain et l'organisation internationale. Nous avons étudié la correspondance officielle et privée des personnalités féministes roumaines et étrangères et les documents qui concernent l'affiliation du CNFR, pour pouvoir retracer l'histoire des relations entre le CNFR et le CIF, une histoire qui commence en 1921, l'année des premiers contacts avec le CIF, et s'achève en 1971, l'année du dernier document officiel qu'on a identifié dans les archives.

Cette recherche sur les liaisons entre le CNFR et le CIF comporte une recherche particulière qui concerne les liaisons qui s'établissent entre les féministes roumaines et belges. L'intérêt pour les documents qui attestent le rapprochement entre les féministes roumaines et belges nous était nécessaire à la rédaction de notre thèse de doctorat qui a comme sujet les droits politiques des femmes roumaines et belges pendant 1866-1944. La recherche s'est concentrée donc premièrement sur la correspondance entre les féministes roumaines et belges, mais nous avons étudié tous les dossiers qui concernaient la Roumanie, et donc les résultats de cette recherche ont abouti à une histoire des relations entre le CNFR et le CIF. En étudiant aussi la correspondance des féministes étrangères qui renvoyait à la Roumanie ou aux féministes roumaines, nous avons essayé de dresser un bilan des liaisons entre le CNFR et le CIF.

La recherche est quantitative et prend en compte les dossiers du Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes de Bruxelles qui contiennent des documents relatifs au CNFR. Nous avons identifié ainsi les dossiers 929, 941 et 1653 dont le dépouillement nous a permis d'établir l'évolution des relations entre le CNFR et le CIF, mais aussi l'évolution des personnalités féministes roumaines. L'histoire du CNFR ne peut pas être détachée du parcours personnel de ses membres importantes. La correspondance nous dévoile les moments difficiles ou les succès qu'ont connus les féministes roumaines au niveau international. Il y a donc un mélange entre privé et public qu'on découvre en analysant les dossiers des archives.

Dans notre démarche les autres sources ont été les livres édités par le CIF et qui se trouvent au Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes de Bruxelles et le livre *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes*, paru en 2005 et coordonné par Eliane Gubin et Leen Van Molle, deux professeurs belges en histoire.

Notre article se compose de plusieurs «chapitres» qui correspondent à un enchaînement chronologique. Nous commencerons donc par les premiers contacts entre le CNFR et le CIF, qui débutent en 1921, pour continuer avec l'évolution des relations, tumultueuses parfois, entre les deux organismes jusqu'en 1971.

1921: une affiliation rapide

Le Conseil International des Femmes est créé en 1888 à Washington à l'occasion de la commémoration de la Convention de Seneca Falls qui avait constitué le moment de la naissance du mouvement féministe américain. À cette commémoration participent 49 femmes venues du continent européen et américain et la proposition de la création d'une organisation internationale ayant pour objectif la promotion du suffrage féminin, appartient à deux Américaines, Elisabeth Cady Stanton et Susan B. Anthony[1]. La proposition de grouper des associations suffragistes dans ce Conseil international engendre les mécontentements des anti-suffragistes et finalement on accepte aussi comme membres de ce Conseil des associations qui se prononcent contre le vote des femmes. Dans le programme du CIF la question des droits politiques des femmes n'est pas donc primordiale. On propose la création dans chaque pays d'un Conseil national qui adhère ensuite au Conseil international.

Pendant la période 1888-1938 le CIF connaît une «formidable expansion»[2], 53 conseils nationaux s'affiliant à l'organisme international. Pendant 1888-1914 on enregistre 28 nouvelles affiliations dont 17 en Europe, tandis que pendant 1914-1938 parmi les 25 nouvelles affiliations, 10 sont enregistrées en Europe[3], dont le Conseil National Roumain affilié en 1921[4]. La majorité des nouveaux affiliés pendant les premières 50 années d'histoire du CIF proviennent du continent européen.

Le Conseil National de l'Union des Sociétés Féminines de Roumanie (CNUSFRM) est créé le 7 juillet 1921 et le même jour la princesse Callimachi, secrétaire générale du CNUSFRM, écrit une lettre en anglais à la présidente du CIF, la Suisse Pauline Chaponnière-Chaix, pour demander le règlement de l'organisation,

---

[1] Els FLOUR, «Survol d'un siècle et demi d'histoire», in Eliane GUBIN, Leen VAN MOLLE (sous la dir.), *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes*, Éditions Racine, Bruxelles, 2005, pp. 13-16. Les femmes participantes à la commémoration de Washington proviennent de la France, l'Angleterre, la Norvège, la Finlande, les États-Unis, le Canada et les Indes.

[2] Leen BEYERS, «Le CIF et ses conseils nationaux. Une formidable expansion séculaire», in Eliane GUBIN, Leen VAN MOLLE (sous la dir.), *Des femmes qui changent le monde*…cit., p. 45.

[3] *Ibidem*, p. 47.

[4] En 1921 les Conseils nouvellement affiliés sont ceux d'Estonie, de Roumanie et de Chili. Les présidentes de ces Conseils deviennent membres du Comité exécutif du CIF, v. Conseil International des Femmes (dir.), *Premier et Deuxième Rapport Annuel réunis de la Septième Période Quinquennale*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1920-1922, p. 60. «Le Comité exécutif veille à concrétiser les projets définis par l'Assemblée générale et, dans des circonstances exceptionnelles, il prend des résolutions. Il se réunit avant et après chaque Assemblée générale, et au moins une fois entre celles-ci. Il rassemble soit […] les membres du Bureau avec voix délibérative, les présidentes des conseils nationaux et les responsables des commissions permanentes», v. Els FLOUR, «Survol d'un siècle et demi d'histoire», cit., p. 22. «L'Assemblée générale est l'organe de décision le plus important, elle est formée de déléguées de chaque conseil national affilié, des dirigeantes du CIF et des membres des commissions permanentes internationales», *Ibidem*, p. 21.

en vue de «rester dans ses limites»[1]. À cette lettre répond le 18 juillet 1921 la Yougoslave Isidora Sekulitch, vice-secrétaire correspondante du CIF. Par sa voix le Conseil international exprime la joie de recevoir des nouvelles de la part des féministes roumaines[2]. Sekulitch fait référence à sa rencontre à Paris avec la Reine de la Roumanie qui lui avait parlé de l'existence d'un groupe des femmes connectées avec les sociétés féministes et qui pouvaient constituer le noyau d'un Conseil National. Sekulitch fait ensuite référence à l'organisation du Conseil, en demandant quelles sont les intentions des féministes roumaines: avoir le «quartier général» à Bucarest et affilier toutes les Sociétés Nationales à ce quartier général, ou avoir des Conseils locaux dans des différentes villes du pays. Sekulitch précise qu'un Conseil puissant est celui qui forme des Conseils locaux dans les villes, puis ces Conseils affilient les sociétés locales, ensuite les conseils s'affiliant au Conseil National. La vice-secrétaire envoie au Conseil National Roumain une copie de la Constitution du Conseil National de Canada, un Conseil puissant, qui montre comment un tel conseil est organisé.

Après trois mois, en octobre 1921, Elena Romniceanu, la déléguée en Suisse du CNFR, écrit une lettre à la présidente du CIF pour demander l'affiliation du Conseil roumain au Conseil international: le 24 octobre 1921 elle écrit une lettre officielle à Chaponnière-Chaix où elle demande une réponse avant le 1er novembre 1921, la date de l'assemblée générale du CNFR à Bucarest[3]. La demande d'une réponse de la part de la présidente du CIF prouve une méconnaissance du règlement du Conseil international qui ne peut décider une affiliation qu'après la réunion des membres du Comité. De plus, la lettre d'Elena Romniceanu était adressée à la présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage[4] au lieu du CIF. La présidente

---

[1] Lettre de la princesse Callimachi du 7 juillet 1921 adressée à Pauline Chaponnière-Chaix (présidente du CIF de 1920 à 1922), Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (désormais CARHIF), Bruxelles, dossier 929: «Madame, The Romanian Feminists and Workers have founded on July 7th 1921 The National Council of the Union of Feminine Societies of Romania (Consiliul Național al Uniunii Societăților Feminine din România) and have appointed me Secretary General […] if you would kindly send me Rules of your League so as to remain in the limits of your International Organisation». La présidente du CIF «est élue pour trois ans et son mandat n'est renouvelable qu'une fois. Cette restriction a varié avec le temps (neuf ans en total en 1936, six ans à partir de 1973 […])», v. Els FLOUR, «Survol d'un siècle et demi d'histoire», cit., p. 23. La vice-présidente honoraire pour la période quinquennale 1920-1925 est la Roumaine Elisa Brătianu, v. Conseil International des Femmes (dir), *Premier et Deuxième Rapport Annuel*...cit., p. 6.

[2] Lettre du 18 juillet 1921 d'Isidora Sekulitch adressée à la princesse Callimachi, CARHIF (Bruxelles), dossier 929: «Dear Madame, I greatly rejoice to hear that the National Council of the Union of feminine Societies of Romania has now been formed. We have been hoping to hear this good news for a long time, and indeed it was a great hope of mine that Romania would have been represented at the last Quinquennal Meeting of the International Council of Women held at Kristiana last September».

[3] Lettre d'Elena Romniceanu, envoyée de Genève le 24.X.1921 à Pauline Chaponnière-Chaix, CARHIF (Bruxelles), dossier 929. L'antet de cette lettre est «Secrétariat Général du Conseil National des Femmes Roumaines et représentation pour la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie, la Hollande, la Finlande, le Canada, l'Australie et le Japon». «Madame la Présidente, vous sachant momentanément occupée par le Congrès International des travailleuses et ne voulant pas vous déranger en vous priant de m'accorder un rendez-vous, je me permets de vous adresser, ci-jointe, la demande officielle d'affiliation au Conseil International des femmes qui vient de m'être transmise par le Conseil National des Femmes Roumaines. Voulez-vous avoir l'obligeance de me faire parvenir votre réponse si possible, encore avant le 1er novembre afin que je puisse la communiquer à l'assemblée générale ayant lieu ce jour-là à Bucarest».

[4] L'Alliance Internationale pour le Suffrage (AISF) apparaît en 1904 suite à une rupture au sein du CIF qui sépare les féministes qui sont pour le suffrage des femmes contre celles qui sont

du CIF reçoit la lettre le 25 octobre 1921 et répond le même jour, en exprimant son contentement que le CNFR a demandé l'affiliation au CIF[1]. Chaponnière-Chaix précise que l'admission ne fera aucune difficulté mais, toutefois, une réponse officielle à la demande d'affiliation ne peut être donnée qu'après faire part de la démarche du Conseil roumain aux collègues du Comité:

> «Je ne suis donc pas absolument certaine de pouvoir vous faire envoyer cette réponse avant le 1er novembre, plusieurs de mes collègues habitant loin de Genève. Veuillez, en attendant, assurer votre Conseil de tous les vœux que je forme pour sa prospérité et me croire votre bien dévouée»[2].

Le 1er novembre 1921 Chaponnière-Chaix envoie une lettre à la Secrétaire générale du CNFR, la princesse Callimacki, pour lui annoncer qu'Elena Romniceanu avait communiqué la lettre du CNFR et les documents joints qui ont été envoyés à la secrétaire du CIF, la Norvégienne Fru Backer, chargée de transmettre la réponse officielle à la demande d'affiliation. Chaponnière-Chaix exprime de nouveau sa joie que le Conseil roumain a décidé de s'affilier au CIF:

> «Mais je ne veux pas attendre jusque là, chère Madame, pour vous dire quelle joie j'ai éprouvé de la décision de votre Conseil et combien nous serons heureuses de l'accueillir dans notre grande famille internationale»[3].

La présidente du CIF écrit aussi qu'elle a fait connaissance d'Elena Văcărescu à la Société des Nations et elle achève sa lettre en demandant d'être tenue au courant avec l'activité des féministes roumaines, en rappelant que la solidarité féminine doit servir la cause de la paix[4].

Après une année depuis sa création, le 8 juillet 1922, la présidente du CNFR, Calypso Botez, envoie une lettre officielle à la présidente Chaponnière-Chaix pour présenter la composition du Bureau et les statuts du Conseil[5]. On apprend donc de

---

contre. La présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage est l'Américaine Carrie Chapmann Cat. Si en 1909 21 pays sont membres de cette Alliance, en 1926 le nombre des pays membres va s'accroître à 42, v. Steven C. HAUSE, «Suffrage et représentation politique des femmes (1920-1944)», in Éliane GUBIN, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THEBAUD, Michelle ZANCARINI-FOURNEL (sous la dir.), *Le Siècle des féminismes*, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Paris, 2004, p. 185.

[1] Lettre de Pauline Chaponnière-Chaix datée Genève, le 25 octobre 1921 et adressée à Elena Romniceanu, CARHIF (Bruxelles), dossier 929: «J'ai à peine besoin de dire que je suis très heureuse de la décision de votre Conseil national de demander son affiliation à notre CIF».

[2] *Ibidem*.

[3] Lettre de Pauline Chaponnière-Chaix adressée de Genève à la princesse Callimachi (secrétaire du CNF de la Grande Roumanie) le 1er novembre 1921, CARHIF (Bruxelles), dossier 929.

[4] *Ibidem*: «Nous serons heureuses de recevoir de vous, aussi souvent que possible des nouvelles de l'activité des femmes de votre pays. De notre côté nous tâcherons de vous tenir au courant de l'œuvre féminine dans nos différents Conseils. La solidarité entre les femmes de tous les pays nous semble le meilleur moyen de servir la cause de la paix, dans la période troublée que nous traversons».

[5] Lettre de Calypso Botez adressée à Pauline Chaponnière-Chaix, datée Bucarest, le 8 juillet 1922, CARHIF (Bruxelles), dossier 929. L'antet de la lettre est «Consiliul Național al Femeilor Române, Secretariatul pentru Externe». «Madame, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'à notre réunion plénière en date de 8 juin 1922 a eu lieu l'élection définitive de notre bureau dont je vous prie de vouloir bien trouver ci-joint la liste complète. Nous avons aussi procédé à l'élaboration définitive de nos statuts qui ont été votés à l'unanimité à la réunion générale du 8 juin et dont nous vous envoyons un exemplaire».

cette lettre la structure du Bureau du CNFR: la présidente était Calypso Botez, licenciée en lettres et philologie, professeur; vice-présidentes étaient la princesse Alexandrina Cantacuzino, Zoe Romniceanu et Ianculescu de Reuss; la secrétaire générale: la princesse Callimachi; secrétaires: C. Cerkez, E. Dimesco, Col. H. Stângaciu; caissière H. Panaitesco. On découvre aussi les Commissions permanentes et les responsables de l'activité de ces commissions: la section d'Hygiène est dirigée par Dr. Med. H. Manicatide-Venert, la section de l'Unité de la morale par Dr. Phil. H. Nanu-Pașcan, la section de la Législation par Ella Negruzzi, avocat, la section du travail et suffrage par Calypso Botez, celle de l'Éducation et de l'Instruction par Alexandrina Cantacuzino et Alex. Floru, professeur. Les déléguées à l'étranger étaient Elena Văcărescu et Elena Romniceanu.

Après une analyse de cet échange des lettres nous pouvons conclure sur le grand intérêt des féministes roumaines à faire adhérer le Conseil national au CIF, sur la précipitation des féministes roumaines à se faire accepter dans les structures internationales et sur la grande satisfaction des membres importantes du CIF à l'égard de la décision du CNFR de s'affilier.

Sur l'histoire du CNFR nous avons trouvé dans les archives deux documents en anglais dans le dossier 1653, il s'agit des documents sur «Rumania»[1]. Les deux documents sont presque identiques, à quelques différences, par exemple un des documents présente l'activité du Conseil jusqu'en 1940, tandis que l'autre fait un survol de la période 1942-1943. On apprend que le CNFR a été créé en 1921 sous la présidence d'Alexandrina Cantacuzino et qu'il a uni presque toutes les associations féminines du pays. En 1925 sous la présidence de la même Alexandrina Cantacuzino le Conseil a créé une école d'horticulture pour prévenir l'exode des filles paysannes vers la ville. L'école a accueilli 70 élèves et elle a été «très appréciée» par le ministre de l'Agriculture. En 1928 à «Casa Femeii» a été établi un centre des activités féminines qui incluait un secrétariat, une librairie, un restaurant et un dispensaire. Le restaurant a servi 2 millions de repas (1 800 000 selon l'autre document) pas chers, le dispensaire a donné 20 000 consultations gratuites et la section légale 9 500.

Les documents mentionnent la lutte d'Alexandrina Cantacuzino pour les droits politiques et civils des femmes dans la Constitution et précisent qu'après 30 rendez-vous dans différentes villes, le Conseil National a obtenu le droit de vote pour certaines catégories de femmes. Si le premier document ne précise pas l'année de l'obtention de ces droits politiques partiels, le deuxième document le fait: en 1929 le Conseil a obtenu le droit de vote et d'être élue pour les femmes. Les deux documents font aussi l'histoire de la lutte pour les droits des femmes et rappellent qu'en 1932 les femmes roumaines ont obtenu le droit d'exercer une profession sans le consentement de leurs maris et que les femmes mariées pouvaient disposer de leur fortune et garder leur nationalité si elles se mariaient avec des étrangers. Ce que les documents ne précisent pas est que les femmes pouvaient garder leur nationalité suite à un amendement proposé par Alexandrina Cantacuzino à la résolution votée par la Commission de politique sociale sur la nationalité de la femme mariée lors de la Deuxième Conférence Balkanique tenue en 1931. Cantacuzino avait proposé deux points: la femme mariée garde sa nationalité et les deux conjoints dans le courant du mariage ne peuvent changer de nationalité qu'avec consentement réciproque[2].

---

[1] CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. Le premier document s'intitule «Rumania, affiliated 1921», le deuxième «Affiliation discontinued, Rumania (Affiliated 1921)».

[2] CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

Le Conseil roumain a réussi aussi à obtenir la création des Tribunaux pour les enfants, avec une femme attachée à chaque Tribunal. Le Conseil a formé aussi des Comités d'Éducation, de Migration, Commerce, Paix, Arts, Lettres, Morale et La protection de l'enfant. Sous la présidence de la princesse Caradgea, le Comité pour la protection de l'enfant a lutté efficacement contre la mortalité infantile. Quant au Comité de la Paix, il a établi dans les écoles des concours sur la Ligue des Nations, la paix et les minorités. En 1938 le Conseil est intervenu pour l'introduction dans la nouvelle Constitution des droits politiques intégraux pour les femmes. Suite à ce changement, en 1939 Maria Pop, présidente d'une des filiales de l'Association pour l'Emancipation Civile et Politique des Femmes, est élue au Sénat. En 1940 le Conseil a fait «tout ce qui était dans son pouvoir» pour aider les réfugiés polonais qui ont été logés à «Casa Femeii». Le premier document s'achève avec une dernière incursion dans l'activité d'Alexandrina Cantacuzino: la princesse, vice-présidente du Conseil international des femmes et présidente du Conseil national roumain pendant de nombreuses années, a été membre à plusieurs occasions de la délégation roumaine à la Société des Nations. En 1928 la princesse a représenté le CIF au Congrès des Arts Populaires tenu à Prague sous les auspices de la Ligue des Nations.

Le deuxième document s'achève avec la présentation de l'activité du Conseil pendant 1942 et 1943: en 1942, après une période de grandes difficultés, le Conseil national a repris ses activités: dispensaires, écoles, assistance légale, restaurants, etc. Trois hôpitaux ont été bâtis par la Société Orthodoxe (dont la présidente est Alexandrina Cantacuzino) à Bucarest, Buzău et Giurgiu. En 1943 une École pratique pour les travailleurs sociaux a été installée à «Casa Femeii».

Si ces deux documents ne présentent que d'une manière fugitive l'histoire de l'activité du CNFR, les lettres échangées entre les personnalités féminines roumaines et étrangères nous donnent plus d'informations sur l'histoire bouleversée du CNFR. Nous présenterons donc à la suite les trois périodes principales des relations entre le CNFR et le CIF.

1930-1937: des relations amicales entre le CNFR et le CIF

Jusqu'en 1937 nous pouvons parler des relations amicales entre le CNFR et le CIF, la preuve étant la correspondance entre Alexandrina Cantacuzino, la présidente du CNFR, et les membres du CIF. Entre 1933-1934 Alexandrina Cantacuzino correspond avec l'Américaine Laura Dreyfus-Barney, l'officier de liaison du CIF auprès de l'Institut international de Coopération Intellectuelle de la Société des Nations (SDN)[1]. Dans les lettres des deux féministes on découvre l'angoisse devant la guerre et le souci des femmes roumaines vis-à-vis de la situation politique internationale. Le 7 mars 1933 Dreyfus-Barney répond à une lettre de Cantacuzino du

[1] Laura Dreyfus-Barney est officier de liaison auprès de l'Institut international de Coopération Intellectuelle de 1927 à 1945. La mission de l'officier de liaison consiste «à faire du lobbying en faveur du CIF auprès de la Société des Nations et à faciliter la communication entre le CIF et les organisations gouvernementales internationales», v. Els FLOUR, «Survol d'un siècle et demi d'histoire», cit., p. 23.

23 février 1933 (lettre qui n'existe pas dans le dossier analysé) qui envoyait un appel des Roumaines pour la paix et qui exprimait l'anxiété de Cantacuzino. La lettre commence par «Chère Princesse Amie», ce qui prouve les relations d'amitié entre les deux femmes. Dreyfus-Barney partage l'inquiétude de la Roumaine:

> «Votre anxiété est bien compréhensible. Le monde entier semble secoué dans ses fondements et la raison humaine hésite et ne sait quel part il serait sage de prendre […] Je trouve que les amis de la paix, quoique angoissés, doivent sentir de plus en plus la valeur de leur cause si la civilisation veut survivre et se libérer des cataclysmes qui auraient pu, le plus souvent, être évités. Comptez que je ferai tout mon possible pour faire connaître votre appel des femmes roumaines»[1].

À cette lettre Alexandrina Cantacuzino répond le 7 avril 1933 en insistant que

> «Tous les autres problèmes doivent être mis de côté, nous concentrant surtout dans le problème de la paix, qui domine le monde. J'estime que les femmes du monde entier étant réunies à Stockholm, nous devions tenir un grand meeting pour la paix, exposant notre indignation des procédés délatoires qui aggravant la crise économique, nous précipitent vers l'inévitable, *„la guerre"*. Stockholm devrait être pour la Commission de la paix l'occasion d'une grande manifestation pour l'organisation de la paix; dans ce cadre, je serais bien heureuse de parler à Stockholm»[2].

Cantacuzino parle aussi de la situation de la Roumanie:

> «Ici la situation extérieure angoissante nous tient suspendus aux impondérables qui peuvent subvenir d'un moment à l'autre. On croit à un dénouement par les armes plus proche qu'on ne le pense et dire que nos volontés de bien restent muettes devant ce qui se prépare […] Faites-moi savoir si on décide un meeting sérieux de la paix»[3].

Le 24 avril 1933 Dreyfus-Barney répond à Cantacuzino en considérant que «la gravité de l'heure actuelle»[4] ne peut plus être dissimulée:

> «Pendant les 4 séances du Comité de la Paix nous pourrons faire, j'espère, un travail solide et constructif à Stockholm»[5].

Dreyfus-Barney conclut sa lettre en exprimant sa joie qu'elle va avoir «quelques bonnes conversations» avec Cantacuzino à Paris au mois du mai 1933.

Comme on observe, la préoccupation des féministes dans les années '30 est le maintien de la paix. Dans les lettres de Cantacuzino à Dreyfus-Barney on découvre toujours la même inquiétude liée à la possibilité de l'éclatement de la guerre. C'est le cas aussi de la lettre de Cantacuzino du 23 octobre 1933 adressée à Dreyfus-Barney:

---

[1] Lettre du 7 mars 1933 de Laura Dreyfus-Barney à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. Dreyfus-Barney répond à l'invitation de Cantacuzino d'aller à Marseille: «Je ne sais pas si je pourrais aller à Marseille ayant tout à faire ici après une si longue absence, mais je me réjouis à l'idée de vous voir à votre passage à Paris».

[2] Lettre d'Alexandrina Cantacuzino datée Bucarest, le 7 avril 1933 à Laura Dreyfus-Barney, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653, f. 1-2. Le soulignage appartient à Cantacuzino.

[3] *Ibidem*, f. 2.

[4] Lettre du 24 avril 1933 de Laura Dreyfus-Barney à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[5] *Ibidem*.

> «L'inquiétude est effrayante; mon avis est que vis-à-vis des grands problèmes qui se posent, Lady Aberdeen devrait entreprendre un grand mouvement qui pose carrément le problème de la guerre possible, afin de secouer les indolences et de déjouer les habiletés dangereuses»[1].

Les efforts de Cantacuzino pour promouvoir la paix continuent en 1934 et on les découvre à travers une lettre de Dreyfus-Barney adressée à la Roumaine le 8 juillet 1934. Il s'agit du désir de Cantacuzino de convoquer une Commission sous l'égide de la Société des Nations, pour discuter le problème de la paix:

> «Quelques précisions au sujet de l'envoi de la lettre au Prof. Gilbert Murray, car c'est sans doute vous qui convoquerez la petite Commission nommée. Cette lettre doit être adressée au Président de la Commission de Coopération Intellectuelle, Secrétariat de la SDN, Genève […] Je désire vous remercier à nouveau de votre collaboration si sympathique»[2].

À partir de 1936 Cantacuzino prend un recul vis-à-vis de l'activité du CIF et retire sa candidature comme présidente de la Commission de l'Art du CIF, en envoyant une lettre à la marquise anglaise Ishbel of Aberdeen[3]. Au moment où la lettre de la Roumaine est reçue, elle avait déjà été élue comme présidente de la Commission de l'Art. Le 15 octobre 1936 la baronne belge Marthe Boël, présidente du CIF, écrit à Cantacuzino en lui demandant de réfléchir et de revenir sur sa décision parce que le CIF a besoin de sa «précieuse collaboration»[4]:

> «Nous avons toutes été désolées d'apprendre que vous aviez écrit à Lady Aberdeen pour lui dire que vous retiriez votre candidature à la Présidence de la Commission des Arts. Heureusement qu'à ce moment là vous étiez déjà élue et que Lady Aberdeen a pu vous télégraphier vous disant que, devant ce fait, il lui semblait qu'elle devait considérer votre lettre comme nulle et non avenue […] Je ne sais quelle suite vous avez donné à ce télégramme mais permettez-moi, à mon tour, d'insister auprès de vous pour vous prier de ne pas me priver, au moment où j'assume une charge aussi lourde, de l'appui de votre forte personnalité et de votre grande compétence, et de plaider auprès de vous la cause des latines si mal représentées à l'Exécutif. Sachant que ce n'est pas en vain que l'on fait appel à votre dévouement j'ai

---

[1] Lettre d'Alexandrina Cantacuzino datée Bucarest, le 23 octobre 1933 à Laura Dreyfus-Barney, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[2] Lettre du 8 juillet 1934 de Laura Dreyfus-Barney à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[3] Lettre envoyée par Alexandrina Cantacuzino de Dubrovnik le 7 septembre 1936 à Ishbel of Aberdeen (présidente du CIF à trois reprises, 1893-1899, 1904-1920, 1922-1936), CARHIF (Bruxelles), dossier 941: «Madame la Présidente, à mon regret je ne pourrai candider à la Commission de l'Art comme présidente et retire ma candidature. Veuillez agréer mes meilleurs sentiments». La Commission de l'Art est une des Commissions permanentes du CIF. «Un certain nombre de commissions permanentes se sont avérées nécessaires et ont été créées pour s'occuper d'un terrain spécifique, comme la paix, les migrations, le travail, l'art, l'économie […] La plupart des conseils nationaux de femmes disposent également de ces commissions internes […] ces commissions permanentes préparent les prises de positions du CIF, elles constituent des lieux privilégiés de brassage et d'échange d'informations entre le CIF, les conseils nationaux, les autres associations internationales de femmes et les organisations gouvernementales internationales», v. Els FLOUR, «Survol d'un siècle et demi d'histoire», cit., pp. 23-24.

[4] Lettre du 15 octobre 1936 de Marthe Boël à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 941. Marthe Boël est présidente du CIF de 1936 à 1947.

l'espoir de recevoir sous peu un mot d'acquiescement et vous prie de trouver ici, chère Princesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs»[1].

Suite à cette lettre Cantacuzino revient sur sa décision et accepte de devenir Présidente de la Commission de l'Art du CIF, à condition que son travail ne soit pas saboté par les autres membres du CIF et qu'elle bénéficie de l'appui de Marthe Boël:

> «Je ne veux pas devant vos pressions vous refuser une collaboration que vous me demandez avec tant d'insistance; je ferai le maximum à la condition de compter absolument sur votre appui et d'être sûre qu'on ne sabotera pas mon travail, car je ne veux pas avoir aucun désagrément avec Madame Gordon ou Mlle Van Veen. Il faut aussi tenir compte des difficultés inhérentes à l'heure actuelle, peu propice pour le progrès de l'art, qui dans des moments si troubles parait une manifestation de luxe»[2].

1937-1939: des relations tendues entre le CNFR et le CIF

Le changement dans les relations du CNFR avec le CIF se produit en 1937 suite à un évènement de 1930: à la Séance de Vienne du CIF en 1930 Elena Romniceanu, une des déléguées du CNFR à l'étranger, devenue en 1921 secrétaire générale de l'Union mondiale de la femme, démissionne du CIF, mais les membres du Bureau n'acceptent pas la démission de la Roumaine. Elles décident que dans le Bulletin soit publié que Romniceanu a voulu démissionner «pour cause des travaux graves dont elle est prise»[3]. Le Bureau «prie» Elena Romniceanu de rester

---

[1] *Ibidem*. La tâche lourde à laquelle fait référence Boël est liée à la fonction de présidente du CIF qu'elle vient de prendre après la longue présidence de Lady Aberdeen (1922-1936). Marthe Boël est présidente du CIF de 1936 à 1947.

[2] Lettre d'Alexandrina Cantacuzino datée Bucarest, le 10 décembre 1936 à Marthe Boël, CARHIF (Bruxelles), dossier 941. La lettre qui commence avec la formule «Chère Amie» porte l'antet «Consiliul Național al Femeilor Române». L'Anglaise Maria Ogilvie Gordon à laquelle Cantacuzino fait référence est membre du Bureau du CIF de 1904 à 1939. En 1936 Alexandrina Cantacuzino essaie de réunir les Conseils nationaux pour une Exposition à Paris organisée par la Comtesse Pogliani. Chaque pays devait participer avec 10-15 tableaux de taille moyenne, la taxe à payer pour l'exposition étant de 700 francs. «La Belgique, l'Angleterre et la France pourraient faire un plus grand effort et envoyer un plus grand nombre de tableaux », considère Cantacuzino. À la fin de la lettre elle remercie Marthe Boël de l'amitié qu'elle lui porte: «Je vous remercie encore pour l'amitié si sincère que vous m'avez toujours témoignée et je tiens à vous assurer que dans la mesure du possible je ferai toujours le maximum pour la réussite de notre travail».

[3] «Conseil International des Femmes, Séance du Bureau à Paris-12 novembre 1929-9h», CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. Sur le même papier est noté avec le crayon «Séance de Vienne en 1930» (probablement parce que la lettre de 1937 de Caterina Cerkez, la secrétaire générale du CNFR, mentionne la Séance de Vienne de 1930): «Mme Rominciano [*sic*] se retire après avoir mis sa démission entre les mains de la Présidente. La Présidente donne lecture de la lettre de Mme Rominciano [*sic*] et invite les membres du Bureau à se rallier à elle pour exprimer leur confiance en Mme Rominciano [sic]. Chacun des membres, commençant par Mrs. Gordon, exprime individuellement le vœu que la démission de Mme Rominciano [*sic*] ne soit pas acceptée. On fait part à Mme Rominciano [*sic*] du refus du Bureau d'accepter sa démission et elle se conforme au désir général. Mme Avril [Adrienne Avril de Sainte-Croix] propose de publier dans le Bulletin que Mme Rominciano [*sic*] a voulu démissionner pour cause des travaux graves dont elle est prise, le Bureau l'a priée de rester jusqu'à la fin de la période quinquennale actuelle, vu les

membre du CIF jusqu'à la fin de la période quinquennale, «vu les services rendus». La présidente du CIF, autant que d'autres membres du Bureau comme l'Anglaise Marie Ogilvie Gordon et la Française Adrienne Avril de Sainte-Croix, qui avaient détenu en 1921 la vice-présidence du CIF, soutiennent Elena Romniceanu.

En 1937 la secrétaire générale du CNFR, Caterina Cerkez, écrit une lettre officielle au CIF pour protester contre la réacceptation dans le CIF d'Elena Romniceanu qui avait déjà été rayée du nombre des membres du CNFR suite à sa demande de démissionner du CIF en 1930. La lettre exprime l'indignation du CNFR suite à cette démarche du CIF qu'il considère un «acte peu amical» et menace avec la retraite de ses représentantes aux réunions du CIF:

> «Nous venons d'apprendre une nouvelle qui nous a vivement surprises et notre Conseil vous prie de bien vouloir présenter à ce sujet notre protestation à Mme la présidente. Voici ce dont il s'agit: Vous vous rappelez que Mme Romincianu [*sic*] a été invitée à démissionner du CIF à Vienne en 1930 et notre propre Conseil s'est vu obligé de la rayer du nombre de ses membres. Aujourd'hui nous apprenons que Mme Romincianu [*sic*] rentre dans le CIF en qualité de membre contributeur. Notre Conseil s'est aussitôt réuni et demande par ma voix si c'est bien digne du Conseil International d'accepter comme membre, fut-ce contributeur, une personne dont la démission a été une fois demandée. Il estime d'un autre côté que c'est là un geste peu amical envers le Conseil National roumain qui se verrait obligé de renoncer à envoyer des représentantes aux réunions du CIF dans ces conditions qui porteraient atteinte au prestige du Conseil. Nous jugeons cette question si importante qu'elle nécessiterait un article spécial dans le règlement du Conseil. Nous espérons donc que satisfaction sera donnée à notre protestation pour sauvegarder le prestige du CIF et vous prions de croire à nos meilleurs sentiments»[1].

Par la voix de Caterina Cerkez le CNFR ignore qu'Elena Romniceanu a voulu démissionner du CIF, et que donc sa démission n'a pas été demandée par l'organisation internationale. On observe en même temps que le ton de la lettre est arrogant et peu soucieux de la diplomatie. Si on compare ce ton avec les lettres de 1921, l'année où le CNFR demandait l'affiliation, on peut voir tout de suite la différence: en 1921 le ton est humble et respecte une hiérarchie pyramidale où le CIF représente l'organisme suprême, tandis qu'en 1937 le CIF n'est qu'un organisme indigne qui fait des gestes non amicaux. Alexandrina Cantacuzino démissionne de la tête de la Commission des Arts du CIF, démission qui lui est refusée et on pourrait croire que cet incident entre le CIF et le CNFR la détermine de vouloir démissionner. Nous devons comprendre la réaction virulente du CNFR à partir des relations qui existent à l'époque entre le CNFR et l'Union des Femmes Roumaines (UFR) dont Elena Romniceanu est membre. Les deux organisations se contestent et se nient à chaque occasion. En 1934 Elena Romniceanu est victime des calomnies des

---

services qu'elle a rendus au CIF. Accepté. De 1925 à 1930 Secrétaire des Séances et par conséquent membre du Bureau du CIF. Est restée contributrice». Le Bureau est «le rouage fondamental» du CIF. «Il assure la gestion courante entre les réunions du Comité exécutif; il se réunit également au début et à la fin de chaque Assemblée générale et de chaque séance du Comité exécutif. Entre-temps, il se rassemble au moins deux fois par triennat. Composé de trois membres à l'origine, le Bureau s'est étoffé au fil du temps et compte une trentaine de personnes dans les années 1970», v. Els FLOUR, «Survol d'un siècle et demi d'histoire», cit, p. 22.

[1] Lettre envoyée par Caterina Cerkez de Bucarest, le 12 mai 1937, au Bureau du CIF, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. L'antet de cette lettre est «Consiliul Național al Femeilor Române».

«haineuses incapables et par cela même envieuses», comme elle note dans une lettre envoyée au CIF le 26 août 1934. Le ton de cette lettre est identique à celui de Caterina Cerkez, orgueilleux et arrogant:

> «*Indignés* du chantage, des calomnies et des mensonges dont j'ai été la victime, *ils* [son avocat et son beau-frère, ex ministre-sénateur et politicien militant] ont décidé de *traduire en justice* pour diffamation *toute personne* qui se permettra à l'avenir de m'attaquer. Les haineuses-incapables et par cela même envieuses auront à l'avenir le loisir d'essayer de se servir de haines politiques pour mentir sur mon compte. Cela leur coûtera cher, je vous le promets. J'en ai assez. Ma vie est trop riche et pleine de beau travail pour que je reste la proie de quelques canailles. Et j'ai toute l'Union des femmes Roumaines avec ses 3 présidentes Mmes Baiulesco, C. Botez, E. Meissner avec moi. Elles ont été *parfaites*. Je viens de remporter un grand succès au Congrès international d'agriculture (permanent) dont j'ai été élue membre, *seule femme* parmi 250 délégués étrangers et suisses»[1].

À cette lettre elle ajoute une copie légalisée du certificat du Tribunal de Bucarest qui constate le manque de culpabilité[2].

En 1937, suite à la lettre de Caterina Cerkez, la présidente du CIF, Marthe Boël, écrit à Alexandrina Cantacuzino pour lui annoncer que le paragraphe 9 du Statut a été modifié suite à la demande du CNFR:

> «Le paragraphe 9 du Statut dit: „Avec l'approbation du Bureau du CIF *ou* de son Conseil toute personne peut devenir membre souscripteur" […] Nous avons décidé de proposer au Bureau de modifier le paragraphe 9 de l'Article III des statuts, en changeant le mot *ou* en *et* […]Le Bureau s'est rallié à cette manière de voir et la proposition a été adoptée»[3].

La lettre insiste sur l'effort du CIF de donner satisfaction à la demande du CNFR de régler le problème des membres triennaux par l'introduction d'un article dans le règlement:

> «La demande y formulée nous a obligée à consulter un avocat pour savoir jusqu'où allaient les pouvoirs du Bureau et de l'Exécutif en la matière […] au cours des séances du Bureau et du Conseil Exécutif tenus à Bruxelles on a pris toutes mesures pour permettre aux Conseils Nationaux de donner leur approbation – ou leur refus – à l'entrée des Membres Triennaux de leur nationalité, et par conséquent statuer sur leur situation»[4].

On peut dire que le Conseil National Roumain est à la base d'un changement dans les Statuts du CIF, ce qui prouve son pouvoir auprès de la présidente du CIF qui déploie tous ses efforts pour maintenir les bonnes relations entre le CNFR et

---

[1] Lettre d'Elena Romniceanu adressée au CIF le 26 août 1934, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. Les soulignages appartiennent à Romniceanu.

[2] CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. «Je soussigné greffier certifie que cherchant dans le registre des appels pénaux du 7 juillet 1934 au 14 juillet 1934, je n'ai trouvé déclaré aucun appel de M. le Procureur Général contre la sentence N° 2305/934 prononcée par le dit Tribunal par laquelle on a acquitté de toute sanction pénale Mme Hélène Romniceanu, étant constatée l'absence de toute culpabilité».

[3] Lettre de Marthe Boël datée Bruxelles, le 27 mai 1937 à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[4] *Ibidem*.

l'organisme international. L'amitié qui lie Boël à Cantacuzino détermine la Belge d'agir dans l'intérêt du CNFR, même si Alexandrina Cantacuzino ne participe plus aux séances du Bureau exécutif, probablement en signe de protestation suite à l'affaire «Romniceanu»:

> «Et maintenant de votre côté, bien qu'il n'y ait probablement plus d'Exécutif jusqu'à Edimbourg, je vous supplie de ne pas pratiquer la politique dont parle la lettre du Conseil National Roumain: celle de l'absence! Vous connaissez tout l'intérêt que je porte aux Conseils latins, beaucoup trop peu représentés, d'après moi, dans le Bureau. Il faut ramener l'équilibre des tendances dans notre organisme. Ne voulez-vous pas m'aider dans cette tâche pendant le temps réduit que j'assume la charge de sa présidence? L'appui des intéressés m'est indispensable, c'est pourquoi je fais appel à vous, chère Princesse, comptant sur votre claire raison et sur votre affection active, pour m'aider efficacement à réaliser nos vœux communs».

De nouveau, comme dans d'autres lettres, nous observons la référence aux qualités d'Alexandrina Cantacuzino qui semble irremplaçable au sein du CIF. Même avec les concessions qu'on fait au CNFR, les relations tendues entre les deux organismes poursuivent après un autre évènement qui fait éclater les femmes membres du CNFR. Il s'agit de la demande d'affiliation au CIF de l'Union des Femmes Roumaines (UFR), l'organisation concurrente du CNFR.

Le 14 octobre 1937 la présidente de l'UFR, Maria Baiulescu, adresse une demande d'affiliation à la présidente du CIF, Marthe Boël. Le document comprend six feuilles dactylographiées dont seulement cinq sont numérotées. La première feuille contient le message de la présidente Baiulescu et le reste représente le passage en revue du Comité central de la Fédération et les sociétés membres de l'UFR:

> «Madame la Présidente,
>
> En qualité de Présidente de la Fédération: „L'Union des Femmes Roumaines de la Grande Roumanie", sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine Marie de la Roumanie représentant un nombre de 84 sociétés de toutes les régions du pays, ainsi que les 20 filiales de „L'Association pour l'Emancipation civile et politique des femmes roumaines", je me permets de vous adresser la présente requête:
>
> Comme cette „Fédération" aura bientôt 25 années d'existence, nous avons pris la résolution à l'occasion d'un Congrès festif, de lui donner une plus grande ampleur, en vous priant de nous affilier aussi à la Grande Société Internationale „Le Conseil International des Femmes", qu'avec honneur vous présidez. Notre Fédération pourrait très bien s'affilier au „Conseil International", parmi les autres Sociétés affiliées, sous le nom de l'Union des Femmes Roumaines de la Grande Roumanie.
>
> Nous vous donnons ci-joint la liste du Comité Central et des Sociétés qui font partie de l'Union. Nous espérons, Madame la Présidente, que vous serez d'accord avec notre requête et nous vous prions instamment, de nous donner votre opinion là-dessus»[1].

---

[1] Lettre datée Bucarest, le 14 octobre 1937 adressée par Maria Baiulescu à Marthe Boël, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. Les membres du Comité Central sont énumérés à la feuille 1: Maria Baiulescu, présidente générale, Hélène Pop Hossu Longin, vice-présidente pour la Transylvanie, Caterina Bârsan, vice-présidente pour le Banat, Alexandrina Vidrighin, Elena Meissner, Ella Negruzzi, vice-présidentes pour la Moldavie, Florica Gramatovici, vice-présidente

Marthe Boël répond à cette demande en précisant que les Statuts du CIF ne permettent pas l'affiliation de plus d'un Conseil de Femmes par pays[1]. En avril 1938 Marthe Boël écrit à Alexandrina Cantacuzino pour lui annoncer que la demande d'affiliation de l'UFR a été rejetée:

> «Madame et Chère Princesse,
> En octobre dernier j'ai reçu une demande d'affiliation au CIF de la part de l'Union Nationale des Femmes Roumaines. À la demande du Bureau qui s'est réuni la semaine dernière à Bruxelles, je vous envoie une copie de cette demande, ainsi qu'une copie de la réponse que j'ai adressé à l'époque à la Présidente de ce groupement, pour votre information»[2].

Alexandrina Cantacuzino ne répond pas à cette lettre et le CNFR semble ignorer l'épisode UFR: le CNFR continue son travail au niveau international et en juin 1938 on retrouve une résolution du Conseil roumain sur la protection de l'enfant. Laura Dreyfus-Barney écrit à ce sujet une lettre à Janet Campbell, l'officier de liaison du CIF auprès de l'Organisation de la Santé de la SDN:

> «La Baronne Boël me demande de vous écrire au sujet d'une résolution que nous venons de recevoir du Conseil Roumain et qui sera sans doute présentée à Edimbourg à la Commission de la Paix et à celle de la Protection de l'Enfance. Vous en trouverez le texte ci-dessous. Cette question de zones neutres pour la protection de l'enfance a été premièrement proposée à la Commission de la Protection de l'Enfance de la SDN à Genève le mois dernier. Comme vous le savez sans doute, cette Commission a estimé qu'elle était du ressort de la Croix Rouge et elle sera discutée à Londres à la Conférence Internationale de cette Association à laquelle vous représenterez CIF. Nous vous serions très reconnaissantes de bien vouloir suivre cette question afin que nous sachions exactement où elle en est car les décisions prises à Londres peuvent être susceptibles de modifier la rédaction de cette résolution»[3].

Alexandrina Cantacuzino ne participe pas au Congrès d'Edimbourg mais envoie une déléguée spéciale du CNFR, Zefira Colonel Voiculescu. Dans une

---

pour la Bucovine, Calypso Botez, Eugenia de Reuss-Ianculescu, vice-présidentes pour la Valachie, Maria M. Pop, vice-présidente pour l'Olténie, Maria Dimitriu-Castano, vice-présidente pour la Dobroudja, Maria Popescu-Bogdan, Tini Socaciu, Elena Pricu, Maria Dr. Debu, présidentes locales de Brașov, Florica Georgescu, secrétaire générale, G. Baboi, caissier. Aux feuilles 2-3 sont énumérées les Sociétés fédérées et aux feuilles 3-5 les filiales de l'Association pour l'Emancipation Civile et politique de la femme.

[1] Lettre datée Bruxelles, le 8 novembre 1937 de Marthe Boël à Maria Baiulescu, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. «Je suis malheureusement dans l'obligation de vous faire savoir que nos statuts ne nous permettent pas d'accepter plus d'un Conseil National ou Conseil de Femmes par pays. Or il existe en Roumanie un Conseil National des Femmes Roumaines affilié à notre organisme depuis 1921».

[2] Lettre du 11 avril 1938 de Marthe Boël à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. La lettre contient l'extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du CIF à Bruxelles, le 28 mars 1938: «Lettre de l'Union des Femmes Roumaines, représentant 84 sociétés et demandant l'affiliation. La réponse de la présidente, citant la Constitution d'après laquelle on ne peut avoir qu'une seule affiliation dans chaque pays, est approuvée. Sur la proposition de Mme Plaminkova, on décide d'envoyer des copies de cette correspondance au conseil National de Roumanie, pour ses observations». La Tchécoslovaque Frantiska Plaminkova est une des vice-présidentes du CIF.

[3] Lettre de Laura Dreyfus-Barney du 9 juin 1938 à Janet Campbell, CARHIF (Bruxelles), dossier intitulé «Dreyfus-Barney», in dossier 941. Janet Campbell prend la fonction d'officier de liaison en 1936.

lettre-réponse adressée à la présidente du CIF, Zefira Voiculescu présente ses impressions liées à ce Congrès. On apprend de nouveau qu'Alexandrina Cantacuzino est irremplaçable à la Commission de l'Art:

> «À la Commission des Arts, présidée par la princesse Cantacuzène, qui n'a pas pu participer au Congrès, j'ai constaté avec quelle difficulté on a pu trouver une remplaçante»[1].

L'affaire UFR semble donc oubliée, mais elle ressurgit en 1939 au même moment où Alexandrina Cantacuzino est attaquée dans une lettre de Jean Glogoveanu, ancien Président du Tribunal et ancien sénateur, adressée à Marthe Boël, la présidente du CIF. On ne se rend pas compte de quoi se fait coupable Cantacuzino aux yeux de Glogoveanu. À cette lettre l'auteur avait annexé un extrait du journal *Curentul* du 24 février 1939-25 février 1939 traduit en français, mais malheureusement l'extrait ne se trouve pas dans le contenu du dossier analysé.

> «Permettez-moi, Mme, de vous envoyer ci-joint le prononcé de la sentence que le tribunal d'Ilfov (Bucarest) a prononcé le 20 janvier 1939 contre Mme A. Gr. Cantacuzène, une des vice-présidentes du Conseil International des Femmes que vous avez l'honneur de présider [...], afin que vous soyez à même d'apprécier les agissements très peu honorables de mme Cantacuzène à l'égard des collègues et camarades, parmi lesquelles Mme Marie Glogoveanu […] qui l'ont élue présidente à la suite du décès de la très vénérée Mme A. Filipescu. Pour la bonne renommée de l'activité féminine internationale, qui ne peut que répudier des attitudes de mesquines ambitions et d'abus de pouvoir, il m'a semblé utile que vous ayez connaissance des agissements d'une dame qui occupe une haute dignité dans le Conseil International des Femmes et que vous puissiez, si vous croyez devoir le faire, en informer les membres de votre Bureau»[2].

Marthe Boël répond en précisant que les faits décrits dans la lettre ne relèvent pas de la compétence du CIF, mais elle informe le CNFR de cette lettre. En plus, Marthe Boël revient avec l'affaire UFR parce qu'Alexandrina Cantacuzino n'avait pas donné encore une réponse relative au sujet. Marthe Boël écrit donc une lettre à Cantacuzino le 26 avril 1939 dont on apprend que la princesse roumaine continuait à s'absenter aux séances du Bureau du CIF:

---

[1] Lettre datée Bucarest, le 10 octobre 1938 de Zefira Colonel Voiculescu à Marthe Boël, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. On apprend aussi de cette lettre les imperfections du Congrès: «Les lacunes que j'ai constatées se rapportaient à l'organisation même du Congrès: Presque rien n'était en langue française, langue diplomatique, qui ne peut être ignorée, surtout pour celles qui ne connaissent l'anglais […] les rapports des sections n'étaient même pas tous traduits en français, et ceux que l'on traduisait étaient si mal rédigés qu'on leur donnait une autre interprétation. Dans l'organisation des réceptions, le secrétariat n'avait même pas donné le nom de toutes les personnes qui représentaient les pays respectifs, ainsi moi je fus plusieurs fois omise d'y être invitée. Evidemment je n'étais pas allée au Congrès pour me distraire, mais je me suis sentie vexée pour mon pays […] Madame la Présidente, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée, je crois avoir répondu, selon vos vœux, à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et je vous prie d'agréer mes salutations les plus cordiales».

[2] Lettre datée Bucarest, le 14 mars 1939 de Jean Glogoveanu à Marthe Boël, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. La lettre parle de la fonction de vice-présidente du CIF détenue par Alexandrina Cantacuzino. Elle prend cette fonction en 1925.

«Votre absence aux réunions du Bureau a été très regrettée et par moi plus que par toute autre! [...] Je ne voudrais vous parler spécialement que de deux points:

I Procès-vérbal du 28 mars à 9h30 page 3:

„Mlle van Eeghen demande à la Présidente si elle a obtenu une réponse du CNFR Roumaines concernant la requête faite par différentes organisations roumaines. La Présidente répond négativement".

Puis-je insister vivement auprès de vous pour avoir une réponse à ce sujet. Je vous ai en effet déjà écrit à deux reprises officiellement (sans compter mes lettres personnelles) et à chaque réunion du Bureau on me demande si vous m'avez répondu à ce sujet.

II Procès-vérbal du 29 mars à 9h30 page 1:

„La Présidente donne connaissance de lettres de Roumanie relatives à des difficultés dans le Conseil National Roumain"»[1].

Même si cette lettre est adressée à Alexandrina Cantacuzino, la réponse vient le 20 mai 1939 de la part de la secrétaire générale du CNFR, Elena Stângaciu. On retrouve le même ton arrogant adopté il y a deux ans par la secrétaire Caterina Cerkez:

«Madame la Présidente,

J'ai le devoir de vous faire connaître la douloureuse surprise que nous avons eue en lisant la lettre que vous nous avez adressée.

[…] Nous n'avons pas connaissance d'une lettre adressée par des associations roumaines ou étrangères, à quoi se réfère-t-elle? Veuillez avoir l'obligeance de nous l'expliquer. Pour la réponse demandée, aux calomnies d'un compatriote malade, nous nous y refusons, d'abord parce qu'il y a des infamies qui ne méritent que le mépris, puis parce que ce n'est pas de notre compétence, encore moins, de celle du Conseil International, qui, n'a pas, dans aucun article de ses statuts ou règlement, le droit de se mêler des questions nationales, non seulement du Conseil Roumain et encore de celui des Sociétés affiliées. S'il en était autrement la susceptibilité nationale étant en jeu, nous risquerions de ne plus avoir des Sociétés affiliées, toutes se retirant pour éviter une immixtion étrangère *inadmissible*. Quant à la personne de notre éminente présidente, qui est votre collaboratrice depuis de 20 ans, je pense que vous avez pu apprécier sa valeur exceptionnelle morale et intellectuelle»[2].

---

[1] Lettre du 26 avril 1939 de Marthe Boël à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. La Hollandaise Louise van Eeghen est vice-présidente du CIF. On comprend de cette lettre que la correspondance entre les deux femmes avait continué même si Cantacuzino ne participait plus aux séances du Bureau. «J'ai trouvé votre lettre personnelle», écrit Marthe Boël et finit en remerciant pour cette lettre: «Merci de votre lettre personnelle et des choses gentilles y contenues pour mon pays. Comme vous le dites, tout est encore bien sombre, mais comme le disait notre chère Lady Aberdeen, „Faith not fear" et nous devons espérer en un temps plus paisible». En 1932 Alexandrina Cantacuzino et Louise van Eeghen se retrouvent du même côté quand elles demandent au CIF d'avoir «le courage de s'affirmer» et de prendre position vis-à-vis de l'attaque de la Mandchourie par le Japon, v. Catherine JACQUES et Sylvie LEFEBVRE, «Du pacifisme à l'action humanitaire», in Eliane GUBIN, Leen VAN MOLLE (sous la dir.), *Des femmes qui changent le monde*…cit., p. 179.

[2] Lettre datée Bucarest, le 20 mai 1939 d'Elena Stângaciu à Marthe Boël, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. «Les nombreuses membres du Conseil International venues en Roumanie, peuvent vous renseigner sur notre travail et surtout l'immense prestige, de celle qui est la grande animatrice de tout notre mouvement. C'est pour elle que nous travaillons […], nous continuons seulement pour elle à lutter, car vraiment les soucis sont trop grands, pour avoir encore de douloureux mécomptes, comme celui de cette lettre honteuse de notre compatriote et de ces questions auxquelles nous n'avons rien de plus à répondre».

La lettre est un hommage à Alexandrina Cantacuzino et au lieu de répondre à la question principale, celle liée à la demande d'affiliation de l'UFR, se concentre sur la lettre calomnieuse de Glogoveanu, pour pouvoir mieux louer les qualités de la présidente du CNFR. La réponse de la présidente du CIF, amie d'Alexandrina Cantacuzino, vient le 15 juin 1939:

> «Madame la Secrétaire,
>
> J'ai bien reçu votre lettre du 20 mai dernier, en réponse à celle que j'avais adressée le 26 avril à la Princesse Cantacuzène. Je vous avoue qu'elle m'a profondément étonnée:
>
> 1º parce qu'après avoir fait non seulement parvenir le document dont il s'agit sous le 2º de votre lettre, j'ai à différentes reprises demandé réponse à ce sujet (voir mes lettres du 26.4.38, du 29.8.38 et du 26.4.39 à la Princesse Cantacuzène).
>
> 2º parce que vous semblez croire que le CIF a demandé l'avis du Conseil National des Femmes Roumaines sur un échange de correspondance entre une personnalité roumaine et notre organisme international.
>
> Nulle réponse ne vous était demandée à ce sujet et le passage de ma lettre-*adressée à la Princesse Cantacuzène*, qui avait trait à cette affaire, avait pour but de mettre loyalement un membre du Bureau du CIF absent aux réunions, au courant d'une question qui l'intéressait personnellement. Pour le surplus le Bureau du CIF a répondu dans l'esprit de sa Constitution et de sa Règle d'Or; une copie de notre réponse était d'ailleurs jointe au dossier transmis à la Princesse Cantacuzène et je vous avoue ne pouvoir admettre les termes assez vifs par lesquels, dans votre lettre, vous donnez votre avis sur l'attitude du CIF dans cette affaire, attitude qui a été de la plus parfaite correction.
>
> J'aime à croire que cette amicale mise au point clôturera un pénible incident et je ne retiens que le 2º de votre lettre: „Nous n'avons pas connaissance […]".
>
> Je crois que vous connaissez les liens d'amitié qui m'unissent à la Princesse Cantacuzène et savez par conséquent que la personnalité de votre Présidente est hors cause ici et que point n'est besoin de faire l'éloge de la grande activité qu'elle n'a cessé de mettre au service de son pays et de la cause des femmes roumaines»[1].

Marthe Boël exprime «l'étonnement» vis-à-vis de la tonalité de la lettre d'Elena Stângaciu et exprime encore une fois l'amitié pour Alexandrina Cantacuzino. En juillet 1939 Elena Stângaciu répond à cette lettre de la présidente du CIF, en essayant d'expliquer et d'excuser l'attitude adoptée dans la lettre précédente:

> «Je tâcherai de faire de mon mieux pour dissiper tout ombre de malentendu. Le document reçu [référence à la lettre de Glogoveanu] nous a beaucoup chagrinées. Le Monsieur, qui a osé attaquer une vie si pure, une si vaste activité, cette belle œuvre culturelle et sociale de la Princesse, qui est hors concours dans notre pays, nous a toutes horriblement impressionnées.
>
> […] En ce qui concerne la demande signée par un certain nombre de groupement de femmes roumaines, je ne puis vous dire que ceci: à notre CNFR *elles* [les membres de l'UFR] *n'ont jamais fait une demande d'affiliation,* tout au contraire, elles ont fait et font la propagande la plus acharnée dans le pays contre notre CNFR, malgré qu'elles connaissent le bon travail que nous réalisons, sous l'ingénieuse initiative et directive de la Princesse.

---

[1] Lettre du 15 juin 1939 de Marthe Boël à Elena Stângaciu, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653, f. 1, f. 2. La Règle d'Or du CIF, qui devient aussi la règle du CNFR, est: «Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-mêmes». Le soulignage dans le texte appartient à Boël.

[…] Espérant que tout est élucidé et que nous sommes dans la juste voie, je vous prie Madame la Présidente de recevoir mes sentiments les plus distingués»[1].

Cette lettre met fin aux rapports tendus entre le CNFR et le CIF. La période qui suit se déroule sous le signe de la guerre qui éclate. L'occupation de la Pologne par l'Allemagne nazie rapproche les féministes européennes qui se rallient pour aider les réfugiés polonais.

1939-1971: de l'effort de guerre à la reconstruction du CNFR sous le communisme

Avant l'éclatement de la Seconde Guerre Mondiale, le CNFR s'inquiète du sort des enfants lors des éventuels conflits militaires. Dans le but de protéger les enfants, le CNFR propose en 1938 une résolution qui veut constituer des zones neutres dans chaque pays où les enfants seraient à l'abri. La préoccupation pour le sort des enfants n'est pas nouvelle pour les Roumaines membres du CNFR. Dès 1921 le travail d'Elena Văcărescu, déléguée du CNFR à la SDN, est loué par les féministes étrangères[2]. La résolution du CNFR de 1938 est reproduite dans la lettre de Laura Dreyfus-Barney adressée à Janet Campbell:

«Résolution du CNF Roumaines
Considérant la nécessité de protéger l'enfance en cas de guerre, on propose la création de zones neutres dans chaque pays, sous l'égide des grandes associations internationales, comme le Secours aux enfants, la Croix Rouge, où seraient réunis les enfants ainsi protégés contre les bombes, les gaz etc. Un drapeau spécial flotterait sur les zones neutres de protection de l'Enfance, auxquelles chaque nation assurerait le fonctionnement. Des démarches devraient être faites de suite pour faire accepter la mise en pratique par tous les États d'une semblable zone, seul moyen efficace de préserver l'enfance»[3].

En 1939 la préoccupation principale du CNFR est l'aide accordée aux réfugiés polonais. La Roumanie est le pays qui, par sa position géographique, est en mesure de devenir un abri pour les femmes, les hommes et les enfants chassés par la guerre. Marthe Boël, la présidente du CIF, envoie une lettre à Alexandrina Cantacuzino pour lui demander si le CNFR a besoin de l'aide de la part des pays neutres pour faire face à la vague des réfugiés:

«Ma chère Présidente,
Nous sommes persuadées que votre Conseil a été très préoccupé par la quantité de réfugiés polonais admis en votre territoire et sommes certaines

---

[1] Lettre d'Elena Stângaciu adressée à Marthe Boël, datée Brașov, le 12 juillet 1939, avec l'antet «Consiliul Național al Femeilor Române», f. 1, f. 2, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. Le soulignage appartient à Stângaciu.

[2] Lettre de Pauline Chaponnière-Chaix à la Princesse Callimachi, datée Genève, le 1er novembre 1921, CARHIF (Bruxelles), dossier 929, f. 1: «J'ai eu le très grand plaisir de faire la connaissance de Madame Hélène Vacaresco, pendant sa présence à Genève pour la Société des Nations et j'ai ressenti beaucoup de fierté de son beau succès dans la Commission contre la Traite des Femmes et des Enfants».

[3] Lettre de Laura Dreyfus-Barney datée le 9 juin 1938 et adressée à Janet Campbell, CARHIF (Bruxelles), dossier «Dreyfus-Barney», in dossier 941.

que, comme toujours, la charité roumaine a été à la hauteur de cette nouvelle tâche quelque lourde qu'elle ait été.

Nous savons que la Croix-Rouge internationale a déjà envisagé la question d'une aide matérielle à apporter à la situation exceptionnelle de ces réfugiés en territoire roumain, et si nous nous adressons à vous aujourd'hui, à ce sujet, c'est parce que certains de nos membres nous ont écrit pour nous demander si une aide ne pourrait pas vous être fournie par les pays neutres.

[…] Un mot de réponse aussitôt que possible me ferait grand plaisir, et en l'attendant, veuillez trouver ici, ma chère Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs»[1].

À cette lettre adressée à Alexandrina Cantacuzino répond la secrétaire générale du CNFR, Elena Stângaciu, qui exprime ses remerciements pour une éventuelle aide matérielle accordée par les États neutres:

«Chère Madame,

En réponse à votre lettre du 25 Octobre 1939, nous vous remercions de tout cœur pour l'aide matérielle que vous voulez bien apporter aux réfugiés polonais en notre pays, par le Conseil National des Femmes, et nous vous en sommes très reconnaissantes.

En Roumanie, c'est l'État et la Croix Rouge qui s'occupent officiellement des réfugiés polonais; le Conseil National des Femmes, pourtant, a aussi fait tout ce qu'il a pu pour leur venir en aide.

À *la Casa Femeii* – Maison de la Femme – nous avons donné l'hospitalité à un grand nombre de réfugiés; des familles entières des dames seules, la plupart faisant partie de l'aristocratie polonaise, ont été reçues à la *Casa Femeii.*

Madame Wanda Grabinska, la première femme juge bien connue et l'organisatrice des tribunaux d'enfants en Pologne, aussi été logée dans notre Maison de la femme […]

Pour les fêtes de Noël nous voudrions bien distribuer quelques vêtements chauds aux femmes et enfants pauvres polonais et pour pouvoir réaliser ce vœu, nous vous en serions très obligées pour toute aide matérielle que vous voudriez bien nous faire parvenir»[2].

À cette lettre est jointe une liste de 19 réfugiés polonais abrités à *Casa Femeii.* L'effort du CNFR est complété par celui de l'État qui apporte une contribution essentielle aux réfugiés. La période après 1939 est marquée par l'absence de correspondance entre le CNFR et le CIF. Quelques lettres échangées entre Laura Dreyfus-Barney et Marthe Boël témoignent de l'inquiétude des féministes étrangères à l'égard du silence du CNFR. Dans une lettre[3] du 29 avril 1940 Dreyfus-Barney demande à la présidente du CIF si elle a des nouvelles de la part

---

[1] Lettre du 25 octobre 1939 de Marthe Boël à Alexandrina Cantacuzino, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[2] Lettre d'Elena Stângaciu datée Bucarest, le 18 novembre 1939, adressée à Marthe Boël, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. En 1942 on retrouve Wanda Grabinska à Londres, où elle maintient le fonctionnement de la Commission de Morale sociale du CIF, en organisant des discussions informelles pendant la guerre, v. Catherine JACQUES, Sylvie LEFEBVRE, «Les modes d'action du CIF. De la création à la Seconde Guerre mondiale», in Eliane GUBIN, Leen VAN MOLLE (sous la dir.), *Des femmes qui changent le monde*…cit, p. 117.

[3] Lettre de Laura Dreyfus-Barney adressée à Marthe Boël le 29 avril 1940, CARHIF (Bruxelles), dossier «Dreyfus-Barney», in dossier 941: «Je me demande si de votre côté vous avez des nouvelles de la Princesse Cantacuzène».

d'Alexandrina Cantacuzino et Boël répond, le 6 mai, qu'elle n'a aucune nouvelle de la princesse roumaine[1].

Seuls quelques documents incomplets du CIF, datés mai-juin 1942 et septembre 1943, nous informent sur la situation du CNFR. En 1942 on constate que les difficultés du Conseil ont été dépassées et que l'activité a été reprise d'une manière énergique dans les dispensaires, restaurants économiques, foyers, écoles ménagères, assistance juridique, écoles de fermières etc[2]. On parle aussi de la visite de la présidente du CNFR, Alexandrina Cantacuzino, sur le front de Bessarabie. En 1943 on constate que «l'activité ne s'est pas ralentie. On se préoccupe de préparer l'après-guerre»[3]. Il y a un seul document qui contient plus d'informations quant à la période 1942-1943 et qu'on a déjà présenté au début de notre article.

L'après-guerre est une période difficile pour le CIF. Les contacts entre les Conseils nationaux et le CIF reprennent lentement. Laura Dreyfus-Barney constate en 1945 le silence de certains conseils nationaux, mais croit en même temps dans la renaissance du CIF:

> «Malheureusement pour certains de nos Conseils s'est maintenant le silence, mais je crois trop à l'idée internationale pour ne pas croire à la renaissance et au rayonnement accru du CIF»[4].

Le CNFR est un de ces Conseils qui ne communique plus avec le CIF. Le CNFR se confronte avec des difficultés après la mort d'Alexandrina Cantacuzino en 1944 et se voit en même temps obligé de rompre les liaisons avec le CIF à cause de l'arrivée au pouvoir du communisme. Mais en 1946 les femmes membres du CNFR essaient de contacter le CIF pour remettre les bases d'une nouvelle collaboration. La même année on essaie de renouveler le CIF et de trouver des solutions pour le relancer. Laura Dreyfus-Barney écrit à Marthe Boël pour lui dire qu'avoir une Américaine comme présidente du CIF ne serait pas «sage»[5].

La vice-présidente du CNFR, Ethel Pantazzi, écrit en juin 1946 à Marthe Boël, toujours présidente du CIF, en lui demandant un rendez-vous pour lui parler du Conseil roumain[6]. En même temps des contacts s'établissent en France, où Madame Catargi rend visite à Marguerite Pichon-Landry, présidente du Conseil National des Femmes Françaises. Catargi, appartenant aux anciennes familles de Bucarest, «s'est alliée au nouveau régime mais serait tentée d'établir un point entre

---

[1] Lettre de Marthe Boël du 6 mai 1940 adressée à Laura Dreyfus-Barney, CARHIF (Bruxelles), dossier «Dreyfus-Barney», in dossier 941: «Je suis sans nouvelles directes de la Princesse Cantacuzène. D'après les renseignements que je reçois elle serait toujours chez elle à Bucarest – dans sa maison gardée. Il est impossible de correspondre avec elle, mais je compte voir dans quelques jours un membre de sa famille qui me donnera peut-être d'autres nouvelles».

[2] Document du CIF intitulé «Conseils Nationaux, Roumanie», CARHIF (Bruxelles), dossier 1653. On parle aussi dans ce document d'une demande adressée par l'Assemblée générale du CNFR au chef de l'État pour inclure les femmes dans le nouvel État corporatif.

[3] *Ibidem*.

[4] Lettre de Laura Dreyfus-Barney à Marthe Boël, datée le 6 juillet 1945, CARHIF (Bruxelles), dossier «Dreyfus-Barney», in dossier 941.

[5] Lettre de Laura Dreyfus-Barney à Marthe Boël, datée le 2 février 1946, CARHIF (Bruxelles), dossier «Dreyfus-Barney», in dossier 941: «Je ne suis pas du tout sûre qu'il serait sage d'essayer d'avoir une Américaine comme présidente du Conseil International des Femmes. Je crois qu'un pays étranger aurait plus de prestige et causerait moins de jalousie ici».

[6] Lettre en anglais d'Ethel Pantazzi adressée à Marthe Boël et datée Bruxelles, le 24 juin 1946, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

les deux sociétés»[1]. La Roumaine exprime le désir de «faire revivre le Conseil roumain»[2] après la mort d'Alexandrina Cantacuzino et de Calypso Botez, la demi-retraite imposée par le régime politique à Caterina Cerkez et la perte de la Maison de la Femme, confisquée par l'État. Catargi veut affilier le Conseil roumain à deux organisations internationales, le CIF et la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF), formée par des organisations féministes des pays devenus communistes à l'issue de la guerre. Pichon-Landry écrit une lettre à Marthe Boël en juin 1946 en lui demandant quelle attitude elle devait adopter vis-à-vis d'une telle déclaration. Avant de demander conseil à la présidente du CIF, Pichon-Landry exprime son admiration envers Madame Catargi, qui lui apparaît «fort intelligente et très réaliste»[3].

Dans sa réponse du 1er juillet 1946, Marthe Boël recommande prudence en ce qui concerne le dialogue avec Madame Catargi, à cause du climat politique en Roumanie. Elle avoue avoir passé plusieurs heures en compagne d'Ethel Pantazzi, Canadienne d'origine, qui lui avait parlé du fait que le Conseil roumain avait repris l'ancien local et l'argent qui lui avaient été confisqués par le nouveau régime. Marthe Boël fait connaître à Pichon-Landry qu'Ecaterina Cerkez a repris la direction du Conseil et «qu'il y a là un embryon d'excellent Conseil renouvelé»[4]. La lettre finit avec le conseil d'avancer avec circonspection dans le dialogue avec les membres du CNFR:

> «Je viens d'écrire une carte recommandée en nom personnel à Mlle Cerkez pour lui dire que j'avais dîné avec Mme Pantazzi, mais le climat dont j'ai eu écho ne me semble pas encore très propice à la reconnaissance d'un Conseil National comme tel, d'où n'avancez qu'avec circonspection»[5].

Le 2 juillet 1946, après avoir dîné avec Marthe Boël, Ethel Pantazzi lui écrit une lettre en essayant de clarifier deux points, premièrement ses connections avec le CNFR et deuxièmement les sympathies pro-allemandes d'Alexandrina Cantacuzino[6]. Pantazzi explique qu'elle est devenue présidente du CNFR après l'arrestation au domicile d'Alexandrina Cantacuzino pendant le régime de Carol II et que pendant l'occupation allemande elle a cédé sa place à Elena Manicatide-Venert. En ce qui concerne Alexandrina Cantacuzino, Pantazzi souligne que la majorité des membres du CNFR n'étaient pas d'accord avec ses sympathies pro-allemandes et que plusieurs ont démissionné à cause de son attitude. Cela explique, dit Pantazzi, le fait qu'Alexandrina Cantacuzino est morte isolée de sa famille et de ses anciennes amies. Les clarifications de Pantazzi avaient été dictées par l'attitude de Marthe Boël pendant les discussions[7].

---

[1] Lettre de Marguerite Pichon-Landry à Marthe Boël, datée le 29 juin 1946 et qui porte l'antet «Conseil National des Femmes Françaises», CARHIF (Bruxelles), dossier 1653, f. 1. Marguerite Pichon-Landry est présidente du Conseil National des Femmes Françaises de 1932 à 1952.

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibidem*.

[4] Lettre de Marthe Boël à Marguerite Pichon-Landry, datée le 1er juillet 1946, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[5] *Ibidem*.

[6] Lettre en anglais d'Ethel Pantazzi à Marthe Boël, datée Londres, le 2 juillet 1946, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653.

[7] *Ibidem*. La lettre conclut: «I hope I haven't bored you with all this but you were so sympathetic in your attitude that I want to make sure that I left as correct impression as possible with you».

La réaffiliation du CNFR au CIF est un échec, jugeant d'après une déclaration faite par Laura Dreyfus-Barney en 1953:

> «Le conflit Est-Ouest a pesé sur les affiliations au CIF. Avant la Seconde Guerre mondiale, des conseils nationaux étaient affiliés et actifs au niveau national et international dans des pays qui ne sont plus membres actuellement ou qui n'ont plus d'existence propre: Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, Bulgarie»[1].

La Roumanie devient membre de la FDIF qui «s'implante précisément dans les pays de l'Est où existait auparavant une section affiliée au CIF»[2]. Mais les contacts entre le CIF et le CNFR continuent, et en 1968 la présidente du CIF Mary Craig Schuller McGeachy fait une visite officielle en Roumanie. En 1969 le CNFR est invité à participer en 1970 en tant qu'observateur à la 19e Assemblée Triennale du CIF à Bangkok[3]. Le dernier document qui relie le CNFR au CIF date du 20 janvier 1971. Il s'agit d'une réponse de la secrétaire générale du CIF à l'envoi d'un livre écrit par Maria Groza et intitulé *La Femme dans la Roumanie contemporaine*. On remercie de l'amabilité d'avoir adressé au Secrétariat du CIF ce livre en quatre exemplaires, deux en français et deux en anglais et on félicite le CNFR des succès obtenus, en lui souhaitant d'autres réussites à l'avenir[4].

Conclusion

Les liaisons entre le CNFR et le CIF pendant les 50 ans étudiés prouvent que les féministes roumaines se sont intégrées dans le mouvement international des femmes, en apportant leur contribution au succès des projets du CIF. En même temps on constate, à travers la correspondance, que les deux organisations ont connu des périodes difficiles mais qu'elles ont réussi à les dépasser, en se solidarisant dans les moments les plus dramatiques de la Seconde Guerre Mondiale. Les relations d'amitié et de confiance qui s'établissent entre les féministes roumaines et étrangères prouvent l'internationalisation du mouvement féministe roumain, mais aussi que la contribution des Roumaines devient indispensable pour le bon fonctionnement du CIF.

---

[1] Citée par Leen BEYERS, «Le CIF et ses conseils nationaux. Une formidable expansion séculaire», in Eliane GUBIN, Leen VAN MOLLE (sous la dir.), *Des femmes qui changent le monde*…cit., p. 49.

[2] *Ibidem*, pp. 48-49. Les pays énumérés par l'auteur sont la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Allemagne de l'Est, la Yougoslavie.

[3] Lettre d'Anne Price à Maria Groza datée Paris, le 26 septembre 1969, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653: «Au nom de la Présidente [Mary Craig Schuller McGeachy, présidente du CIF de 1963 à 1973] et des membres du Bureau j'ai l'honneur et le plaisir d'inviter votre organisation à nommer des représentantes en qualité d'observatrices à la 19e Conférence Plénière du Conseil International des Femmes». Cette Conférence s'est tenue à Bangkok du 31 janvier au 12 février 1970.

[4] Lettre de J. Raguideau à la présidente du CNFR datée Paris, le 20 janvier 1971, CARHIF (Bruxelles), dossier 1653: «Je l'ai lu [le livre de Maria Groza] avec beaucoup d'attention et j'en fais parvenir un exemplaire en anglais à Mrs. Mary Craig Schuller McGeachy, présidente du CIF […] Je suis sûre qu'elle sera très heureuse de lire ces pages où se racontent les succès obtenus par les femmes roumaines. Avec mes meilleurs vœux pour la réussite de votre organisation […]».